

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 22 novembre 2018

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 23 novembre 2018

D/2018-024

Aujourd'hui, jeudi 22 novembre 2018 à 15 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Régine Marchand, Vice-Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames MARCHAND, JAMET et POITREAU et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

A titre de suppléant :

Pouvoir :

Etaient excusés :

Mesdames CUNY, BOISSEAU, LIRE, LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20181122-2018_024-DE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE
BORDEAUX-MERIGNAC**

D - 2018/024

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA LOCATION ET ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL
ET DE TAPIS DE SOL
DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de la fabrication des repas confectionnés par le SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée correspondant à la location et l'entretien des vêtements de travail et de tapis de sol.

La commission d'appel d'offre, réunie le 22 novembre 2018, a proposé de retenir la société suivante :

- Marché 18.L01 : Marché de location et entretien des vêtements de travail et de tapis de sol :
ANETT UN

LE COMITE SYNDICAL

Vu la commission d'appel d'offres du 22 novembre 2018,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix de la société, tel que décrit ci-dessous :

- Marché 18.L01 : Marché de location et entretien des vêtements de travail et de tapis de sol :
ANETT UN SARL - Parc d'activités de la Prade 33 650 SAINT MEDARD D'EYRANS

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 5

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 22/11/2018

La Présidente



Emmanuelle CUNY

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20181122-2018_024-DE